

Modalités de location

SCOOTER



Solution temporaire de 3 mois maximum

BENEFICIAIRES

- Toutes personnes « actifs » ayant un besoin de déplacement pour se rendre au travail, en apprentissage, en stage, en formation, effectuer une démarche administrative, médicale...
- Age : de 18 ans jusqu'à la retraite

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois et/ou attestation d'hébergement
- Pièce d'identité en cours de validité (pas de photocopie)
- Document du jugement en cas de retrait/suspension de permis
- Permis AM/BSR pour les personnes nées à compter du 01/01/1988 (pas de photocopie)

PARTICULARITÉS

- Engagement : lorsque vous signez le contrat de location vous attestez sur l'honneur que vous possédez une Responsabilité Civile couvrant la location du véhicule
- Matériels fournis : gilet jaune, antivol, constat amiable

TARIFS (règlement à effectuer en début de contrat)

- 2,50 € / jour (pour un forfait journalier de 50 km).
- 0,05 € / km supplémentaire
- Cautions : 15 € pour le carburant et 50 € pour le véhicule (si vous faites appel à un tiers pour la caution, il faudra sa pièce d'identité (pas de photocopie). Le jour de la location, le cautionnaire doit être présent.
- Moyens de paiement : CB, chèques, espèces